



Agenda

Lundi 6 janvier

-15h : **Jean BAECHLER**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, « Le concept de pouvoir » (petite salle des séances).

Lundi 13 janvier

-15h : **Pierre MANENT**, directeur d'études à l'EHESS, « Pouvoir et légitimité » (petite salle des séances).

Lundi 20 janvier

-11h : Présentation du projet triennal « Technologies émergentes et sagesse collective » (TESaCO), soutenu par la Fondation Simone et Cino Del Duca, par **Jean-Robert PITTE**, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, et **Daniel ANDLER**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (Salle Jacqueline de Romilly).

- 11h 30 : Réunion de la section Economie politique, statistiques et finances » (Salon Dupont-Sommer).

-15h : **Jean-Claude CASANOVA**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, « Raymond Aron : pouvoir et puissance » (petite salle des séances).



Séance du lundi 16 décembre

Le président appelle aux honneurs Messieurs Jean-Claude Cousseran, Pierre Brochand, Erard Corbin de Mangoux, François Chambon, Loïc Kervran, Mesdames Fabienne Duthe - représentant M. Pierre de Bousquet de Florian - et Dominique Meyer. Après approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre, il fait procéder aux dépôts d'ouvrages : **Jean Tulard** dépose sur le bureau l'ouvrage de J.F. Lanier, *De l'exagération des faits militaires dans l'Antiquité gréco-romaine*, et Georges-Henri Soutou le dernier numéro du *Débat* (n°207, nov-déc. 2019), à propos de « L'année 1979 : un tournant mondial » et deux articles de *Commentaire* (vol. 42/n°168, hiver 2019-2020) : « Morale et dissuasion nucléaire » de N. Roche et H. Tardy-Joubert et « L'Eglise et l'arme nucléaire » de Monseigneur A. de Romanet. Le président donne ensuite la parole à **Jean Tulard** pour la présentation de **Jean Vitaux**, correspondant de la section Histoire et Géographie élu au fauteuil de Guy Thuillier. Après la réponse de celui-ci, il présente Philippe Hayez, ancien directeur adjoint du renseignement de la DGSE, et lui cède la parole pour sa communication intitulée : « *Sapere audere !* Le renseignement, une politique nationale indispensable et exigeante ». L'orateur rappelle que l'Académie avait invité dans ses murs, le 23 février 1996, le père fondateur des études sur le renseignement en France, l'Amiral Pierre Lacoste. Or ce n'est qu'en 2008 que les plus hautes autorités de l'État ont reconnu l'importance du renseignement pour la conduite des affaires intérieures et extérieures et par la loi du 24 juillet 2015 que le législateur a reconnu une « politique publique de renseignement ». Trois questions permettront de démontrer que celle-ci peut être tout autant un art qu'une science politique. Pourquoi enseigner ? Bien que venu du fond des âges, le renseignement ne s'est installé dans le paysage des États démocratiques qu'avec les attentats à la fin des années 1990 et, bien sûr, le 11 septembre 2001, qui a transformé ce qui était considéré comme une arme un peu émoussée de la puissance publique en un instrument du service public. Selon la loi de 2015, la politique de renseignement poursuit une double finalité d'intérêt général : concourir à la stratégie de sécurité nationale et à la défense et promotion des intérêts fondamentaux de la nation. Il s'agit d'informer les responsables pour leur permettre d'agir. Pourtant, le renseignement doit savoir rester à sa place, être un téléobjectif et non un grand angle. Il peut aussi être l'instrument d'une action que les États souhaitent maintenir dans l'ombre. Enfin, il se veut un vecteur d'influence pour déjouer les schémas de certains adversaires ou aider à convaincre de la justesse de positions diplomatiques. Comment enseigner en démocratie ? La transparence, norme de l'action publique, est impossible en la matière. C'est dans le domaine de la sécurité intérieure que l'équilibre est le plus difficile à trouver. A l'exigence du secret s'ajoute celle de la maîtrise des technologies, en l'occurrence numériques. Et cette politique est tiraillée entre une forte attente d'efficacité pour prévenir les attentats et le soupçon de faire basculer nos sociétés dans le monde d'Orwell. Enfin, la politique de renseignement, « compétence exclusive de l'Etat », doit aussi concevoir une architecture de partage des renseignements : avec la lutte anti-terroriste, les partenariats avec les services étrangers se sont développés et cet appareil ultra-régalien s'inscrit dans un monde en réseaux. La création d'un coordonnateur national du renseignement auprès du Président de la République s'inscrit dans une tendance internationale à resserrer son pilotage politique. La communauté du renseignement compte 26 services relevant de 4 ministères (intérieur, défense, économie, justice) et, si ses moyens financiers (2,7 milliards de budget) et humains (19 000 fonctionnaires) consacrent bien cette institutionnalisation, l'enjeu est d'instaurer des mécanismes fluides entre ces acteurs. La nécessité du secret et le développement de techniques intrusives et opaques exigent un cadre politique adapté. A quelles conditions peut-on continuer de s'appuyer sur le renseignement ? Le monde qui entoure nos démocraties justifie le recours au renseignement mais celui-ci doit rester le serviteur de la décision. La politique de renseignement doit convaincre de son efficacité et de sa légitimité, ce qui justifie une « trame de contrôles » : depuis 2013 celui du Parlement, celui des juges, judiciaire ou administratif (renforcé en 2015), celui de la CNIL, ou depuis 2015, de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) et, bien sûr, le regard critique de la presse, de l'expertise académique, et le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme. Le contrôle ne saurait éluder la question morale : l'évaluation des dispositions de la loi de 2015 au Parlement en 2020 ouvrira un salutaire débat public et permettra d'ajuster le cadre juridique mis en place depuis une décennie. Instrument nécessaire à la survie des démocraties, le renseignement reste un outil corrosif voire dangereux auquel il faut accorder une attention exigeante, sans répulsion ni fascination. C'est à ces conditions que notre politique pourra s'adapter à un monde mouvant en continuant à s'inscrire dans le pacte social qui garantit son caractère moral. A l'issue de sa communication, M. Hayez a répondu à **P. Delvolvé**, **C. Delsol**, **M. Delmas-Marty**, **J.C. Casanova**, **Y. Gaudemet**, **J.D. Levitte**, **H. Korsia**, **A. Vacheron**, **B. Saint-Sernin**.

Dans la presse et sur les ondes

Dans *Les Échos* du 10 décembre, **Jacques de Larosière** explique pourquoi, selon lui, « la BCE doit changer de politique monétaire » : il constate que la création monétaire accompagnée d'une politique de taux bas en matière d'investissement productif et de croissance n'a pas produit les résultats escomptés, mais a plutôt favorisé l'endettement des entreprises (en les incitant à racheter leurs actions) et accru la fragilité du système financier (formation de bulles d'actifs, détérioration de la qualité du crédit, écrasement des primes de risque...). Sur le plan psychologique, cette politique de taux bas indéfinis a eu un coût important en générant une anticipation pessimiste auto-réalisatrice chez les agents économiques (à quoi bon entreprendre si l'horizon de croissance est bouché pour longtemps). Selon l'ancien directeur général du FMI, il est impératif d'agir avant que la crise annoncée n'arrive : il en appelle d'une part à désacraliser la cible d'inflation de 2% et à préparer de nouvelles règles du jeu à mettre en œuvre graduellement et prudemment, et, parallèlement, à ouvrir une discussion internationale sur la cohérence des taux de change pour éviter les guerres commerciales et monétaires.

Elie Chouraqui a reçu le grand rabbin de France **Haïm Korsia** dans l'émission « Elie sans interdit » sur i24NEWS dimanche 8 novembre afin de débattre de plusieurs sujets de société : la religion et la laïcité, la politique, Israël et ses différentes vagues d'*alyah*. Selon l'académicien, « la société israélienne aurait à apprendre de la capacité que l'on a, malgré les différences, à vivre ensemble » en France.

Dans le Cahier « Sciences et éthique » de *La Croix* du 10 décembre, **Jean-François Mattei** signe une chronique intitulée « Le DPI à l'épreuve de l'eugénisme ? » dans laquelle il attire l'attention sur les enjeux liés, dans le projet de loi sur la bioéthique, à la question de l'élargissement possible du diagnostic préimplantatoire. En effet, si le dépistage chromosomique peut être utile dans la détection de la trisomie 21, en admettre le principe risque de nous exposer à la tentation, rendue possible par les évolutions techniques – le séquençage complet du génome - et celles de la demande sociétale, d'une utilisation à des fins de sélection génétique.

Jean-Claude Trichet a donné le 10 décembre une interview à Bloomberg (New York et Londres) au cours de laquelle il a rendu hommage à Paul Volcker, ancien directeur de la Réserve fédérale des États-Unis de 1979 à 1987 disparu le 9 décembre 2019 (<https://www.bloomberg.com/news/videos/2019-12-10/former-ecb-president-trichet-on-the-legacy-of-paul-volcker-video>).

Le 11 décembre, invité d'« Ecorama, la grande interview » sur *Boursorama*, il a commenté la situation économique en Europe et la politique monétaire – se disant sûr que la BCE était consciente de l'effet pénalisant des taux d'intérêt négatifs - et a évoqué la mémoire de Paul Volcker (<https://www.boursorama.com/videos/actualites/la-bce-est-consciente-de-l-effet-penalissant-des-taux-negatifs-selon-jean-claude-trichet-ce045713fb254bf7b2646bc8adea567e>).

Le 12 décembre, il est revenu sur la politique monétaire dans l'interview qu'il a donnée à Edwige Chevrillon sur *BFM Business* (<https://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/il-est-bon-de-se-reinterroger-sur-la-politique-monetaire-estime-jean-claude-trichet-1208334.html>). Enfin, le 13, il a donné une interview à Richard Quest pour *CNN International* sur le résultat des élections britanniques, la mise en œuvre du Brexit et l'économie européenne (<https://www.youtube.com/watch?v=-sZIEzp2Kcg&t=16s>).

L'article « Les outils nouveaux de la neuropédagogie » met les travaux d'**Olivier Houdé** et du laboratoire LaPsyDé du CNRS à l'honneur dans le supplément Education de la *Lettre de l'Institut* n°3 de décembre 2019 : en prenant garde de ne pas se développer « hors-sol » vers un élève abstrait, explique l'académicien, la neuropédagogie se construit avec les professeurs, dans une communauté collaborative, par un aller-retour entre le laboratoire et la classe, qui tient compte de la variabilité des situations humaines.

A savoir

Lors de l'assemblée générale qui a clôturé le congrès organisé par la société de législation comparée pour célébrer son 150^{ème} anniversaire le 9 décembre, **Bernard Stirn** été élu président de cette société, pour succéder le 1^{er} janvier prochain au président Dominique Hascher, dont le mandat vient à expiration à cette date.

Le 11 décembre, **Jean-Claude Trichet** a remis le trophée DFCG du Directeur financier de l'année 2019 à Madame Judith Hartmann, Directrice générale adjointe d'ENGIE.

Ghislaine Alajouanine, correspondante de l'Académie des sciences morales et politiques, présidente de l'Académie francophone de télémédecine et de e-santé, a remis, le 5 décembre, des prix distinguant 8 start-up et associations pour leurs initiatives originales en matière de prévention, parcours de santé et de soin et d'accès aux soins pour tous. Le 1^{er} prix mondial de télémédecine a été décerné au service de conciergerie médicale de la société Concilio qui, via sa plateforme médicale animée par un réseau indépendant de médecins reconnus par leurs pairs pour le traitement de plus de 5000 pathologies, permet d'établir plus rapidement le bon diagnostic et de suivre le patient dans chaque étape de son parcours de soin.

Le texte de la réponse prononcée par **Luis Arroyo Zapatero**, correspondant nouvellement élu dans la section Morale et Sociologie de l'Académie, à la présentation qu'a faite de lui **Mireille Delmas-Marty** en séance le lundi 2 décembre, est à retrouver sur le site de l'Académie, à la page présentant les correspondants.

